

Zeitschrift:	Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber:	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band:	33 (1976)
Heft:	1
Rubrik:	Chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chez nous

«Donner à tous une formation physique et morale de valeur»

A la veille de la 74e assemblée des délégués de l'Association valaisanne de gymnastique (qui groupe plus de 5000 membres) nous avons estimé intéressant de tirer un bilan de la saison écoulée avec le président Edmond Biollaz. Dynamique, entreprenant, exigeant dans le travail sérieux, Edmond Biollaz dirige les destinées des gymnastes valaisans depuis deux ans. Mais que de chemin parcouru durant ce laps de temps, l'association a pris un nouveau départ, aussi bien sur le plan administratif que technique. Mais écoutons les propos du président: «Nous avons fait table rase et nous reconstruisons à neuf. A l'image d'une maison, nous pouvons dire que nous avons terminé les fondations qui sont solides, maintenant le travail futur sera d'améliorer régulièrement notre pyramide.

— Quels sont les éléments concrets de cette «construction»?

— Notre base solide, c'est la formation de nos moniteurs, je suis heureux, presque toutes les sections ont compris le problème. Il est bien clair que si nous ne possédons pas de moniteurs qualifiés, non seulement sur le plan technique, mais psychologique, pédagogique et musical, notre association sera irrémédiablement réduite à néant. Car notre mission n'est pas de former des amicales du 3e âge, mais bien de former notre jeunesse, de lui offrir une formation physique et morale de valeur.

— Je puis affirmer que le premier pas est franchi, mais nous devons poursuivre notre programme dans ce sens, ces prochaines années.

— Quel est le bilan de la saison écoulée?

— Notre comité cantonal a apporté le maximum de soin à la formation des moniteurs actifs et des pupilles. A cet effet, nous avons établi un plan quadriennal avec des objectifs bien précis à obtenir. Les premiers succès ne se sont pas fait attendre. Jugez plutôt: fête romande à La Chaux-de-Fonds, nous trouvons trois sections valaisannes parmi les quatre premiers, soit Monthey (2e), Ardon (3e) et Riddes (4e). De plus, la section d'Uvrier remporte le tournoi de volleyball. La moyenne des sections valaisannes à cette fête fut de 111,07 points, ce qui correspond à un excellent niveau technique. René Kuhn, chef technique qui ne ménage pas son temps de loisirs pour le consacrer à la gymnastique, verra certainement ses efforts récompensés lors des prochaines fêtes à Viège (1977) et à la fédérale de Genève (1977).

— Et nos pupilles, qu'en est-il?

— C'est en quelque sorte le moteur d'une association, mais comment intéresser la jeunesse? Le CC a demandé à la commission de jeunesse une enquête au sein des sections. Le résultat a démontré que sur les 353 pupilles (âgées de 10 ans), 17 seulement sont venus grossir les rangs des aînés. C'est déplorable! A l'avenir, notre effort sera porté sur nos jeunes de 13 à 16 ans afin de leur offrir une matière mieux adaptée à leurs aspirations. Sinon, nos sections d'actifs n'auront pas de relève assurée. D'ailleurs pour approfondir encore le problème, le CC a demandé un rapport détaillé sur les deux dernières fêtes des pupilles, afin de pouvoir se prononcer sur des modifications éventuelles à apporter dans le futur.

— Nous avions entendu parler de doping à Gampel, qu'en est-il?

— C'est vrai, cette affaire de doping lors de la fête des pupilles et pupillettes à Gampel a donné lieu à une enquête placée entre les mains de la commission médicale de l'ANEP qui statuera prochainement. Cette affaire nous servira de leçon pour l'avenir.

— On parle dans les coulisses de la formation d'une association de volleyball, est-ce exact?

— En effet, cette discipline étant actuellement très en vogue, notre comité a été mandaté par la Fédération suisse de volleyball pour créer en Valais une association. Des démarches ont été entreprises, mais cette affaire est plus complexe que prévue. Nous avons bon espoir de pouvoir régler ce problème avec tous les intéressés (ées), mais pas avant l'année prochaine.

— Quel est votre vœu pour l'année à venir?

— Poursuivre notre belle mission avec la collaboration et la compréhension de tous, de fortifier les liens avec les associations sœurs, pour que nous puissions atteindre nos objectifs. Nous remercions M. Biollaz d'avoir bien voulu répondre à nos questions, en souhaitant à tous les délégués une bienvenue à Stalden et de fructueuses délibérations dans un esprit sportif.

«Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais»

Ville de Genève: 5 700 000 francs pour le sport

2 600 000 francs pour l'exécution des travaux incombant à la Ville de Genève dans le cadre de l'organisation de la Fête fédérale de gymnastique, qui aura lieu en 1978; 800 000 francs destinés à couvrir les frais d'étude du Centre sportif de Vessy, pour lequel, en votation référendaire, le corps électoral communal a refusé le crédit de quelque 18 millions de francs, accordé pourtant par une large majorité du Conseil municipal; et 2 300 000 francs destinés à l'aménagement de deux terrains de football, avec vestiaires, au chemin de l'Usine-à-Gaz, dans le secteur des Libellules, sur le territoire de la commune de Vernier; soit un total de 5 700 000 francs pour les sportifs. Tels sont les crédits sur lesquels le Conseil municipal va devoir se prononcer prochainement, en séance plénière.

En ce qui concerne les deux premiers d'entre eux, soit 2 600 000 francs, pour l'aménagement des terrains de la Grande-Fin, dans la boucle de l'Arve, à Vessy, non loin du centre sportif du Bout-du-Monde, et les 800 000 francs, nécessités par les frais d'étude d'un projet qui, finalement, ne se réalise pas, puisque les citoyens et les citoyennes de la Ville de Genève ont clairement signifié, par leur vote du début de l'année, qu'ils ne voulaient pas d'un projet aussi grandiose et, par conséquent, aussi dispendieux, trois commissions se sont penchées sur ceux-ci; celle de sport, du feu et de la protection civile, celle des travaux et celle des finances.

Divergences entre les commissions?

Alors que la commission des sports, du feu et de la protection civile, dont les travaux ont été présidés par M. Roland Ray, rad., le rapporteur étant M. Jean-Pierre Lyon, pdt, et celle des travaux, qu'a présidée M. Emile Monney, lib., avec M. Emile Piguet, pdc, comme rapporteur, recommandent, l'une et l'autre à l'assemblée plénière, à une forte majorité, sans opposition, mais avec deux ou trois abstentions, de voter les crédits en question, il n'en est pas de même pour la commission des finances, dont les débats ont été dirigés par M. Arnold Schlaepfer, vig., le rapporteur étant M. Francis Combremont, soc.

En effet, après avoir pris connaissance des rapports des deux commissions précitées, ainsi que des projets de loi y relatifs, la commission des finances a décidé, par 9 oui et 5 abstentions, de scinder elle aussi, en deux parties distinctes, comme l'avaient fait les deux autres commissions, la proposition globale de 3 400 000 francs, soit 2 600 000 francs pour les terrains nécessaires à la Fête fédérale de gymnastique et 800 000 francs devant couvrir les frais d'étude du projet refusé en votation référendaire.

Si le crédit de 2 600 000 francs n'a suscité aucun problème, car il s'agit d'aménagements qui, après la Fête fédérale de gymnastique, seront utiles à la collectivité genevoise, il y a eu discussion, avec demande de renseignements complémentaires, qui seront donnés lors d'une séance ultérieure, au sujet des 800 000 francs. Aussi est-ce par 13 oui et 2 abstentions que la commission des finances s'est prononcée favorablement pour le crédit de 2 600 000 francs alors qu'elle décida de remettre à une date ultérieure sa décision concernant les 800 000 francs.

Il paraît toutefois nécessaire de signaler que les 800 000 francs concernant le projet que le corps électoral communal a écarté en février dernier, concernent une étude dont les résultats ne sont pas totalement perdus, puisque certains détails techniques de base, concernant notamment l'étude de zone, l'analyse géotechnique et les canalisations, pourront être utilisés pour les aménagements sportifs prévus dans le crédit de 2 600 000 francs, dont la nécessité n'est contestée par aucune fraction.

Mais, il est évidemment du droit strict de la commission des finances, et c'est même son devoir, de vouloir en savoir davantage sur ce malheureux crédit. Hélas, les études ont été faites, par ceux auxquels on s'était alors adressé, et il faut maintenant les payer, de toute manière, même si cela peut paraître un peu difficile à «digérer».

Unanimité pour les deux terrains de football des Libellules

En revanche, unanimité il y a de tous les membres des deux commissions, celle des sports, du feu et de la protection civile, présidée par M. Roland Ray, avec M. Alex Burtin, soc., comme rapporteur, et celle des travaux, présidence de M. Emile Monney, lib., et rapport de M. Albert Knechtli, soc., relative au crédit de 2 300 000 francs destiné à la création de deux terrains de football, l'un de 60 mètres sur 100, l'autre de 50 mètres sur 90, avec les dégagements nécessaires, ainsi que la création d'une promenade, de voies d'accès et d'un parking pour une cinquantaine de voitures, et la construction d'un bâtiment destiné à abriter huit vestiaires, des installations sanitaires, des locaux d'arbitres et techniques, une buvette, des dépôts, une infirmerie, une loge de gardiens et des toilettes publiques, au chemin de l'Usine-à-Gaz, sur le territoire de la commune de Vernier, chacun étant pleinement convaincu du manque de terrains de football sur le territoire de la ville de Genève, ou à ses abords immédiats, singulièrement sur la rive droit, actuellement quelque peu préტrétée dans le domaine des équipements sportifs, la plupart de ceux-ci, et les plus importants aussi, se trouvant sur la rive gauche.

«Journal de Genève» par Henri Villy